

Notice du Chef du Département politique, P. Graber¹

NOTE ORALE AU CONSEIL FÉDÉRAL. SALT – GENÈVE

Secret

Berne, 9 août 1972

Le Département politique a été saisi par l'Ambassade des États-Unis à Berne d'une demande² portant sur le transfert à Genève des entretiens SALT entre les États-Unis et l'URSS. Je vous rappelle à ce propos que ces négociations ont pris place depuis leur début, il y a trois ans, en alternance entre Helsinki et Vienne.

L'Ambassade des États-Unis avec laquelle nous sommes en contact à ce propos nous a assurés que sa démarche a été faite avec l'accord des Soviétiques à qui, d'après les Américains, reviendrait l'initiative de la proposition de transfert à Genève. Les autorités soviétiques doivent encore par le truchement de leur Ambassade à Berne ou de l'Ambassade de Suisse à Moscou nous confirmer pour la bonne forme la démarche américaine³.

Le Conseil fédéral se trouve dès lors saisi d'une demande officielle portant sur le transfert à Genève de ces entretiens; je dirais pour préciser les choses, à Genève ville suisse et non pas à Genève siège européen des Nations Unies car tant du côté américain que du côté soviétique on tient à garder ces entretiens à l'abri de toute interférence de l'Organisation mondiale.

Je voudrais encore apporter les quelques éléments d'information et d'appréciation suivants:

a) Le Département politique a pris contact hier après-midi avec les autorités genevoises. Le Président et le Vice-Président du Conseil d'État⁴

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1987/78#662* (B.66.11.14). Rédigée par E. Brunner. Annotation manuscrite dans la marge de P. Graber du 9 août 1972: Cons[eil] féd[éral] d'accord.

2. Cf. la notice de F. Pictet du 9 août 1972, dodis.ch/35548. Cf. aussi le télégramme de l'Ambassade de Suisse à Washington au Département politique du 4 août 1972, dodis.ch/35544.

3. Cf. le télégramme de l'Ambassade de Suisse à Moscou au Département politique du 9 août 1972, dodis.ch/35547. Annotation manuscrite: C'est fait.

4. H. Schmitt respectivement F. Picot.



ont promis une décision qu'ils ont laissé entrevoir favorable pour ce matin encore⁵.

b) Les Gouvernements soviétique et américain, aussitôt que le Conseil fédéral aura pris une décision, informeront directement Vienne et Helsinki du transfert à Genève des entretiens SALT. Il est à prévoir que du côté autrichien comme du côté finlandais nous aurons à subir certaines réactions de mauvaise humeur et cela pour un fait dont nous ne sommes nullement responsables⁶.

c) Les raisons pour lesquelles Américains et Soviétiques tiennent à venir à Genève seraient d'ordre technique et non pas politique. (L'alternance alourdit la négociation, facilités de communication, raisons de sécurité).

d) On nous a informés du côté américain qu'étant donné leur désir de maintenir une étanchéité complète entre leur mission à Genève accréditée auprès des Nations Unies et la délégation américaine pour les entretiens SALT, il leur serait agréable de pouvoir compter sur notre aide et sur celle des autorités genevoises dans la recherche de locaux adéquats pour abriter la mission SALT⁷. Les exigences américaines à ce propos sont assez importantes et le Département politique ne leur a pas caché les difficultés qui existent en matière de bureaux à Genève. Le Département a promis néanmoins son appui. Un contact sera maintenu avec les responsables américains qui sont déjà sur place à Genève.

e) La prochaine réunion SALT devrait avoir lieu le 15 octobre à Genève, si la décision du Conseil fédéral était positive. La détermination tant du côté américain que soviétique dans le choix de cette ville ferait même surmonter du côté américain les difficultés qu'ils rencontreraient le cas échéant pour l'installation de leur mission. Cette prochaine rencontre inaugurera une nouvelle phase de ces entretiens qui devrait durer au minimum cinq ans.

L'importance des entretiens SALT pour la paix mondiale n'a pas besoin d'être soulignée ici, elle s'impose d'elle-même. Je voudrais dès lors engager le Conseil fédéral à donner une réponse favorable à la demande américaine et à la démarche soviétique qu'on nous laisse entrevoir⁸. Le fait que ces entretiens importants auront lieu désormais en Suisse sera de nature à rehausser encore le rôle de notre pays et de Genève en tant que lieu de rencontres internationales importantes⁹.

Si le Conseil fédéral acceptait la demande américano-soviétique le Département politique se chargerait de suivre cette affaire tant sur le plan de l'information (communiqué de presse) qu'il faudrait coordonner avec les autorités américaines et soviétiques que sur celui des arrangements techniques sur place¹⁰.

5. Cf. la notice de R. Keller à P. Graber du 9 août 1972, doss. comme note 1. Annotation manuscrite: C'est fait.

6. Cf. p. ex. le télégramme N° 182 de l'Ambassade de Suisse à Helsinki au Département politique du 16 août 1972, doss. comme note 1.

7. Cf. la notice de F. Pictet du 9 août 1972, dodis.ch/35548.

8. L'accueil des entretiens SALT à Genève a été discuté par le Conseil fédéral; cf. le PVCF de décision II du 15 août 1972 de la séance du 9 août 1972, CH-BAR#E1003#1994/26#15*.

9. Cf. la compilation thématique dodis.ch/T982.

10. Cf. p. ex. la lettre de R. Keller à la Mission permanente de la Suisse auprès des organisations internationales à Genève du 19 octobre 1972, dodis.ch/35558 et la notice de R. Keller à P. Graber du 20 décembre 1972, dodis.ch/35374.